

tions et à nos remerciements pour l'enquête qu'ils ont faite sur les causes de chômage et pour les déclarations qu'ils ont présentées; mais je suis d'avis que leur rapport n'est pas suffisamment élaboré. Ils ont recueilli les opinions des banquiers, des représentants du travail et des représentants du capital—les manufacturiers. Je crois qu'ils auraient dû aller plus loin et s'assurer du témoignage des ouvriers, des marchands, des détaillants, et, par dessus tout, obtenir l'avis des consommateurs du pays, qui représentent le grand nombre, sur les causes du chômage et sur les remèdes à porter. Ils auraient pu faire un sommaire et une déclaration qui auraient été, dans une certaine mesure comme un moyen de régler la question. Ils ne l'ont pas fait.

Une déclaration du ministre du Travail suit ce rapport, et si je crois que le comité n'a pas soumis un rapport assez élaboré, je crois que, de son côté, le ministre du Travail n'a pas été assez profond. Il a parlé de divers remèdes superficiels et inoffensifs. Tous ont admis que la définition de la situation était exacte—qu'il y avait un chômage considérable dans tout le pays. Mais le ministre du Travail n'a pas suffisamment approfondi la question à ce sujet; il n'a pas parlé de ce qui constitue le principe fondamental de la loi d'approvisionnement et de demande, c'est-à-dire, la proportion entre le numéraire et les moyens du consommateur et le produit qu'il désire se procurer.

En premier lieu, peut-être vaudrait-il mieux établir, en quelques mots, jusqu'à quel point les travaillistes, les artisans, les membres des unions ouvrières et les organisations dont ils font partie ont contribué à ce chômage dans le pays. Dans leurs loges, dans leurs arguments et aussi, je le crois, dans leurs opinions, ils ont divisé la population en deux classes, les ouvriers et les capitalistes, mettant de côté, dans leur calcul, la grande masse des consommateurs: le public. Ils ne s'en sont pas souciés du tout. Quelles mesures ont-ils adoptées? En premier lieu, ils ont fixé, d'une façon arbitraire, les taux élevés pour la main-d'œuvre et, forts de leur nombre, de leurs opérations et de leur influence contre leur "ennemi", ainsi qu'ils qualifient le capitaliste, ils ont maintenu et augmenté de temps à autre le prix de la main-d'œuvre. Bien entendu, lorsque je parle de taux élevés, je veux dire les taux arbitraires. On ne peut les estimer et les juger que par leur proportion avec l'argent et autres articles essentiels. Puis, de temps en temps,

L'hon. M. ROCHE.

ils ont menacé le capitaliste ou le manufacturier d'une grève si leurs vues et leurs désirs n'étaient pas contentés. Ils se sont servis de cette menace pour terroriser. Non seulement ont-ils agi de la façon qu'on pourrait qualifier d'égoïste, mais dans leur propre intérêt ils ont provoqué le chômage d'un grand nombre d'hommes, dont quelques-uns sont peut-être aujourd'hui sur la liste des sans-travail. Ils ne permettent pas à ceux qui ne sont pas membres de leur organisation ou de leur société de prendre de l'emploi. Si l'on emploie des hommes qui ne sont pas de l'union, les autres menacent de se mettre en grève, et le patron sait qu'une grève peut éclater—qu'il y aura entière suspension des travaux et qu'il en résultera peut-être pour lui la ruine. C'est ainsi que ces classes ouvrières ont procédé; il en est résulté des sans-travail en grand nombre et la liste va s'allongeant de jour en jour.

Le patron savait que son produit se vendait très cher. Les hommes bien pensants, les hommes prudents et soucieux qui ont la garde des fonds des autres—par exemple, les banquiers—savaient que le prix élevés ne pourraient pas être maintenus. Les banquiers ont restreint leurs prêts à des articles non susceptibles d'être atteints par cette soi-disant persistante fluctuation. Les compagnies de fiducie, d'emprunts, d'hypothèques, toutes ces compagnies qui prêtent de l'argent, ont eu peur d'une dégringolade de l'immeuble. Elles ont restreint leurs prêts, et lorsque le prix des maisons et autres édifices était très élevé, elles ont refusé de les acquérir parce que, peut-être elles auraient été incapables d'en disposer pour plus de 50 ou 75 pour cent de la somme qu'on leur demandait d'avancer; et elle se sont prudemment récusées.

D'autres emplois ont subi le même sort. Un homme, désireux d'acheter une maison, comparait son argent avec la somme que lui demandait l'entrepreneur. Les entrepreneurs n'ont pu trouver personne pour acheter leurs maisons ou pour les employer. Il en est donc résulté une diminution de la main-d'œuvre.

De plus, celui qui occupait une maison ou toute personne qui recevait une facture ouvrait les yeux et restait ébahie devant le fait qu'aussi peu de travail avait été accompli en retour de la somme énorme qu'on exigeait. Aussi, personne n'a fait faire de travaux qu'il pouvait éviter ou remettre à plus tard. Et encore, les sommes requises étaient-elles hors de proportion avec les moyens de ceux qui avaient à les payer.